



Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution LAPEYRUGUE

Bilan 2015

Gestionnaires

Maître d'ouvrage

MAIRIE DE LAPEYRUGUE

Exploitant

MAIRIE DE LAPEYRUGUE

Ressources

Vous êtes alimentés par 4 captages

◆ BASTIDE S3

Autorisé par arrêté préfectoral du : 08/01/1996

◆ LE TERRADOU S7 DROITE ET GAUCHE

Autorisé par arrêté préfectoral du : 08/01/1996

◆ ROGIER S2

Autorisé par arrêté préfectoral du : 08/01/1996

◆ SOULAQUES S1

Autorisé par arrêté préfectoral du : 08/01/1996

Traitements

Vous êtes alimentés par 2 traitements

◆ TTP UV BOURNIOUNE LAPEYRUGUE

Traitement simple

- CARBONATE DE CALCIUM

◆ TTP UV BOURNIOUNE LAPEYRUGUE

Traitement simple

- ULTRA-VIOLET (HG BASSE PRESSION)

Bactériologie

Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux.

Pourcentage de conformité des 5 valeurs mesurées : 100,0% - maxi. : 0 germe/100ml

Limites de qualité : 0 germes/100ml

Eau de bonne qualité bactériologique.

Nitrates

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels

3 valeurs mesurées : mini. : 11,4 mg/L - maxi. : 24,6 mg/L - moyenne : 17,1 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau conforme à la norme pour ce paramètre.

Dureté

Exprimée par le TH en degrés français = teneur en calcium et magnésium dans l'eau

2 valeurs mesurées : mini. : 2,8 °F - maxi. : 5,1 °F - moyenne : 3,9 °F

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau très peu calcaire. Cette eau peut favoriser la corrosion des conduites métalliques (plomb en particulier).

Pesticides totaux

Substances chimiques utilisées pour desherber ou pour lutter contre les maladies des cultures

2 valeurs mesurées : mini. : 0,00 µg/l - maxi. : 0,00 µg/l - moyenne : 0,00 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Pas de molécule de pesticide détectée.

Arsenic

Elément d'origine naturelle

2 valeurs mesurées : mini. : 1,2 µg/l - maxi. : 4,2 µg/l - moyenne : 2,7 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 10 µg/l

Teneurs en arsenic inférieures à la limite réglementaire.

Conclusion

Au cours de l'année, l'eau distribuée sur votre réseau présentait globalement une qualité sanitaire satisfaisante.



Après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide.

Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du Code de la Santé Publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés en 2015.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr sur lequel ce document est également disponible, ainsi que le site internet www.eaputable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

ars
Agence Régionale de Santé
Auvergne-
Rhône-Alpes

Délégation Départementale
du Cantal
13 Place de la Paix - AURILLAC
04 63 27 30 07